REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

DELIBERATION N° **DE_150121_1 Annule et remplace DE_301020_4bis**DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Séance du 15 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze janvier, à **19 heures,** le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents:

Physiquement: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Evelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLEIX

En visio-conférence: M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Justine BOSSERT,

<u>Pouvoirs</u>: Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Mme Isabelle CARTON

Excusée: M. Alexandre BOURDERY

Absents:

Date de convocation : 09 janvier 2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet: **DETR** 2021 – Travaux de voirie rurale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de travaux sur les voies rurales suivant :

Chemin de Sannegrand
Chemin de Chez Barrat à Mandonneix
Chemin des Margnes
Chemin de la fontaine
Chemin de Bellegarde à Chez Aufaure
9 700.00 €HT
2 506.50 €HT
1 437.10 €HT
10 207.50 €HT
1 610.00 €HT

Le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2021. Il demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'un montant total HT de 25 461.10 €
- **Sollicite** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) des communes de moins de 2 000 habitants au taux de 40%.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

Objet	Dépenses HT	Recettes
Chemin de Sannegrand	9 700.00 €	
Chemin de Chez Barrat à Mandonneix	2 506.50 €	
Chemin des Margnes	1 437.10 €	
Chemin de la Fontaine	10 207.50 €	
Chemin de Bellegarde à Chez Aufaure	1 610.00 €	
DERT – 40 %		10 184.44 €
Autofinancement – 60 %		15 276.66 €
Total	25 461.10 €	25 461.10 €

- Approuve son inscription au budget en section d'investissement
- **Autorise** le Maire à signer toutes pièces à intervenir